

A 8807  
27 SEP. 2016  
2033 1304

CM-CIC PARTICIPATIONS IMMOBILIERES  
Société par actions simplifiée au capital de 5 800 000 euros  
Siège Social : 34 rue du Wacken 67000 STRASBOURG  
323 036 186 RCS STRASBOURG

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2016

L'an deux mille seize, le 1<sup>er</sup> juillet, à 9 heures à Orvault (44700), 2 Rond-point des Antons,

La Société CM-CIC IMMOBILIER, Société par Actions Simplifiée au capital de 31 760 235 euros, dont le siège social est à ORVAULT (44700) - 2 Rond-point des Antons, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 388 291 429, représentée par Monsieur Jean ROUSSELOT,

Associé unique de la société CM-CIC PARTICIPATIONS IMMOBILIERES.

En présence de Mme Annie ENGLISH, Secrétaire de séance.

Etant précisé que la société KPMG, Commissaire aux comptes, est absente et excusée,

**A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :**

- Nomination du nouveau représentant permanent du Président
- Pouvoirs en vue des formalités

**PREMIERE DECISION**

L'associé unique décide, conformément à l'article 14 des statuts, de désigner, à compter de ce jour, Monsieur Jean ROUSSELOT en qualité de nouveau représentant permanent de la société CM-CIC IMMOBILIER dans le cadre de son mandat de Président de la société, en remplacement de Monsieur Germain BRECKLE.

**DEUXIEME DECISION**

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal, et plus particulièrement à Mme Annie ENGLISH, pour effectuer tous dépôts, déclarations ou publications qu'il appartiendra de faire.

L'associé unique  
CM-CIC IMMOBILIER  
Jean ROUSSELOT



Le secrétaire de séance

